

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



FONDS DE DOTATION GENOLIMIT FOUNDATION

1 PLACE MARTIN LEVASSEUR
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

SIREN : 923.587.042

Forme juridique : Fondation

N° TVA : FR79923587042

BEECOUNT

SAS au capital de 20000 Euros - SIREN : 920243599

26 RUE BERANGER, 75003 PARIS

www.beecount.fr

Sommaire

Attestation de présentation des comptes	3
Bilan	4
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Compte de résultat	8
Annexe	10
Préambule	11
Principes et méthodes comptables	12
Postes du bilan et du compte de résultat	14
Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance	15
Informations relatives à l'effectif	16
Documents additionnels	17
Tableau DE Variation Des Fonds Propres 2025	18

Attestation de présentation des comptes



Attestation sans réserve

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du **18/12/2023**, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de FONDS DE DOTATION GENOLIMIT FOUNDATION relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 68 039,26 €
- Ressources : 0,00 €
- Résultat : 0,00 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS le 10/06/2026.

Marie Gandouet,
Experte-comptable

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				15 000
Charges constatées d'avance				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	68 039		68 039	54 078
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	68 039		68 039	69 078
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	68 039	0	68 039	69 078

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)		
Fonds propres consommables	64 039	67 158
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	64 039	67 158
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 000	1 920
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	4 000	1 920
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	68 039	69 078

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2023 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	29 119	26 957
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	29 119	26 959
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	7 119	26 959
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	22 000	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	29 119	26 959
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2023 2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	29 119	26 959
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	29 119	26 959
EXCÉDENT OU DÉFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **68 039,26 €**.

Le résultat est de **0,00 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

En date du 1er décembre 2025, les membres fondateurs du Fonds de Dotation GENOLIMIT FOUNDATION ont décidé de modifier social du Fonds de dotation.

L'objet social comporte désormais, en complément de son objet initial le soutien le développement de toute œuvre d'intérêt général à caractère social et éducatif, "via l'accompagnement et l'inclusion des enfants dans leur parcours scolaire, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à un handicap ou à des difficultés liées à leur condition physique ou psychique".

Pour cela, le fonds de dotation renforce ces moyens d'actions par :

- "Développer des partenariats avec les établissements scolaires, structures médico-sociales ou centres spécialisés afin de favoriser l'inclusion et l'adaptation scolaire des enfants concernés.
- Organiser ou financer des actions de formation à destination des enseignants, éducateurs, accompagnants ou professionnels intervenant auprès d'enfants atteints de handicaps ou de maladies orphelines.
- Acquérir, financer ou mettre à disposition des équipements, outils pédagogiques ou technologies adaptées aux enfants présentant des difficultés physiques, cognitives ou sensorielles."

L'objet social du fonds de dotation est décrit dans la partie sur les principes et méthodes comptables.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Le fonds de dotation est créé le 27 janvier 2023. Il a pour objet de soutenir et de développer toute œuvre d'intérêt général à caractère :

Scientifique :

Via notamment le soutien à la recherche privée ou publique portant sur le syndrome de Rett et plus largement sur les maladies génétiques infantiles.

Via également, la formation et la diffusion auprès du public des méthodes médicales alternatives, notamment épigénétiques développées pour lutter contre les maladies génétiques infantiles.

Médical :

Via notamment l'accueil, l'inclusion et l'aide aux enfants atteints de maladies orphelines.

Social et éducatif :

Via l'accompagnement et l'inclusion des enfants dans leur parcours scolaire, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à un handicap ou à des difficultés liées à leur condition physique ou psychique.

Afin de développer son objet social, le fonds pourra, notamment :

- diriger et commander toute étude scientifique en vue de réaliser son objet social ;
- créer et diriger tout centre médical destiné à la prise en charge et au soin des enfants atteints de maladies infantiles ;
- publier des articles, revues, ouvrages, en vue de favoriser la réalisation de son objet social ;
- organiser et soutenir des formations, colloques, séminaires, congrès en lien avec son objet ;
- collecter des fonds par voie de don manuel, donation ou legs à l'effet de permettre le fonctionnement du fonds et son développement ;
- mettre en place toute communication (revue, site Internet, etc.) visant à promouvoir les organismes qu'il soutient et, plus généralement, son objet ;
- financer tout organisme ou œuvre d'intérêt général à caractère scientifique ou médical se situant dans le prolongement de son objet social ;
- développer des partenariats avec les établissements scolaires, structures médico-sociales ou centres spécialisés afin de favoriser l'inclusion et l'adaptation scolaire des enfants concernés ;
- organiser ou financer des actions de formation à destination des enseignants, éducateurs, accompagnants ou professionnels intervenant auprès d'enfants atteints de handicaps ou de maladies orphelines ;
- acquérir, financer ou mettre à disposition des équipements, outils pédagogiques ou technologies adaptées aux enfants présentant des difficultés physiques, cognitives ou sensorielles ;
- prendre à bail, louer, acheter les biens ou droits immobiliers nécessaires à ses activités ou aux activités des organismes d'intérêt général soutenus ;
- gérer son patrimoine, en ce compris les valeurs mobilières de placement et les actions ou parts sociales qu'il peut détenir, dans le respect des limites applicables aux fonds de dotation et de l'intention des donateurs, le cas échéant.

Les ressources du fonds de dotation se composeront :

- des dons issus de la générosité publique ;
- des recettes provenant des activités du fonds de dotation ;
- des revenus des biens et valeurs de toute nature lui appartenant ;
- de la quote-part de la dotation affectée au résultat, dont le conseil d'administration autorise la consommation ;
- de toutes autres ressources non interdites par la loi.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement n°2018-06, modifié lui même par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que prévus par le Plan Comptable Général et le règlement ANC 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Changement de Méthode - Application du règlement N° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Le Fonds de dotation applique pour la première fois, au titre des comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 le règlement N° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. L'application de ce règlement correspond à un changement de méthode comptable avec une incidence portant uniquement sur la comptabilité et la présentation des états financiers. Le changement s'applique de façon prospective, les données de l'exercice 2024 ne font pas l'objet de modification.

L'application du nouveau règlement n'a aucun impact sur la présentation des comptes et les comptes du fonds de dotation.

Liste des méthodes

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives au passif

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 000	4 000		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 000	4 000		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 800	
TOTAL	1 800	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	1 800	
Afférents aux services autres		
TOTAL	1 800	

Contributions volontaires en nature

Le Fonds de dotation n'a reçu aucune contribution volontaire en nature sur l'exercice clos au 31/12/2025.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles sur l'exercice.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Le Fonds de dotation n'a employé aucun effectif sur l'exercice 2025.

Documents additionnels



Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE
		Montant total	Dont générosité du public	Montant total	Dont générosité du public	Montant total	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								
Situation nette								
Fonds propres consommables	67 158			26 000	26 000	29 118	29 118	64 040
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	67 158			26 000	26 000	29 118	29 118	64 040

Les dons manuels reçus par le fonds de dotation sont comptabilisés directement en dotation consommable.
Le fonds de dotation ne réalise pas de campagne particulière relevant de la définition de l'appel à la générosité du public.

En 2025, l'augmentation des fonds propres est issue de dons manuels et de mécénat indépendamment de toute campagne d'appel à la générosité du public.



BEECOUNT

SAS au capital de 20000 Euros - SIREN : 920243599

26 RUE BERANGER, 75003 PARIS

www.beecount.fr

Commissaires aux Comptes

*Liste nationale des commissaires aux comptes,
Rattachée à la CRCC Lyon-Riom*

FONDS DE DOTATION GENOLIMIT FOUNDATION
Fonds de dotation

Siège social : 1 PLACE MARTIN LEVASSEUR

93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

SIREN : 923 587 042

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

***RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS***

FONDS DE DOTATION GENOLIMIT FOUNDATION
Fonds de dotation

Siège social : 1 PLACE MARTIN LEVASSEUR
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE

SIREN 923 587 042

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'administration du fonds de dotation GENOLIMIT FOUNDATION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS DE DOTATION GENOLIMIT FOUNDATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode - Application du règlement n° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers » de l'annexe des comptes annuels, qui expose les incidences de la première application de ce nouveau règlement comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires et notamment à la vérification de la concordance du rapport d'activité avec les comptes annuels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du fonds de dotation et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

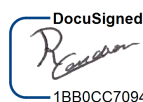
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 30 juin 2026

Romain CAUDRON

Commissaire aux comptes

Pour CAUDEXPERT

DocuSigned by:

1BB0CC709455406...

Bilan



Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				15 000
Charges constatées d'avance				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	68 039		68 039	54 078
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	68 039		68 039	69 078
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	68 039	0	68 039	69 078

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)		
Fonds propres consommables	64 039	67 158
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	64 039	67 158
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 000	1 920
Dettes issues de legs ou de donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	4 000	1 920
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	68 039	69 078

Compte de résultat



Compte de résultat

Postes	2025	2023 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	29 119	26 957
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	29 119	26 959
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	7 119	26 959
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	22 000	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	29 119	26 959
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

Postes	2025	2023 2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)		
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	29 119	26 959
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	29 119	26 959
EXCÉDENT OU DÉFICIT	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **68 039,26 €**.

Le résultat est de **0,00 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

En date du 1er décembre 2025, les membres fondateurs du Fonds de Dotation GENOLIMIT FOUNDATION ont décidé de modifier social du Fonds de dotation.

L'objet social comporte désormais, en complément de son objet initial le soutien le développement de toute œuvre d'intérêt général à caractère social et éducatif, "via l'accompagnement et l'inclusion des enfants dans leur parcours scolaire, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à un handicap ou à des difficultés liées à leur condition physique ou psychique".

Pour cela, le fonds de dotation renforce ces moyens d'actions par :

- "Développer des partenariats avec les établissements scolaires, structures médico-sociales ou centres spécialisés afin de favoriser l'inclusion et l'adaptation scolaire des enfants concernés.
- Organiser ou financer des actions de formation à destination des enseignants, éducateurs, accompagnants ou professionnels intervenant auprès d'enfants atteints de handicaps ou de maladies orphelines.
- Acquérir, financer ou mettre à disposition des équipements, outils pédagogiques ou technologies adaptées aux enfants présentant des difficultés physiques, cognitives ou sensorielles."

L'objet social du fonds de dotation est décrit dans la partie sur les principes et méthodes comptables.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

Le fonds de dotation est créé le 27 janvier 2023. Il a pour objet de soutenir et de développer toute œuvre d'intérêt général à caractère :

Scientifique :

Via notamment le soutien à la recherche privée ou publique portant sur le syndrome de Rett et plus largement sur les maladies génétiques infantiles.

Via également, la formation et la diffusion auprès du public des méthodes médicales alternatives, notamment épigénétiques développées pour lutter contre les maladies génétiques infantiles.

Médical :

Via notamment l'accueil, l'inclusion et l'aide aux enfants atteints de maladies orphelines.

Social et éducatif :

Via l'accompagnement et l'inclusion des enfants dans leur parcours scolaire, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à un handicap ou à des difficultés liées à leur condition physique ou psychique.

Afin de développer son objet social, le fonds pourra, notamment :

- diriger et commander toute étude scientifique en vue de réaliser son objet social ;
- créer et diriger tout centre médical destiné à la prise en charge et au soin des enfants atteints de maladies infantiles ;
- publier des articles, revues, ouvrages, en vue de favoriser la réalisation de son objet social ;
- organiser et soutenir des formations, colloques, séminaires, congrès en lien avec son objet ;
- collecter des fonds par voie de don manuel, donation ou legs à l'effet de permettre le fonctionnement du fonds et son développement ;
- mettre en place toute communication (revue, site Internet, etc.) visant à promouvoir les organismes qu'il soutient et, plus généralement, son objet ;
- financer tout organisme ou œuvre d'intérêt général à caractère scientifique ou médical se situant dans le prolongement de son objet social ;
- développer des partenariats avec les établissements scolaires, structures médico-sociales ou centres spécialisés afin de favoriser l'inclusion et l'adaptation scolaire des enfants concernés ;
- organiser ou financer des actions de formation à destination des enseignants, éducateurs, accompagnants ou professionnels intervenant auprès d'enfants atteints de handicaps ou de maladies orphelines ;
- acquérir, financer ou mettre à disposition des équipements, outils pédagogiques ou technologies adaptées aux enfants présentant des difficultés physiques, cognitives ou sensorielles ;
- prendre à bail, louer, acheter les biens ou droits immobiliers nécessaires à ses activités ou aux activités des organismes d'intérêt général soutenus ;
- gérer son patrimoine, en ce compris les valeurs mobilières de placement et les actions ou parts sociales qu'il peut détenir, dans le respect des limites applicables aux fonds de dotation et de l'intention des donateurs, le cas échéant.

Les ressources du fonds de dotation se composeront :

- des dons issus de la générosité publique ;
- des recettes provenant des activités du fonds de dotation ;
- des revenus des biens et valeurs de toute nature lui appartenant ;
- de la quote-part de la dotation affectée au résultat, dont le conseil d'administration autorise la consommation ;
- de toutes autres ressources non interdites par la loi.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-04 du 30 juin 2022 modifiant le règlement n°2018-06, modifié lui même par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels tels que prévus par le Plan Comptable Général et le règlement ANC 2014-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Changement de Méthode - Application du règlement N° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers

Le Fonds de dotation applique pour la première fois, au titre des comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 le règlement N° 2023-03 du 7 juillet 2023 en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers. L'application de ce règlement correspond à un changement de méthode comptable avec une incidence portant uniquement sur la comptabilité et la présentation des états financiers. Le changement s'applique de façon prospective, les données de l'exercice 2024 ne font pas l'objet de modification.

L'application du nouveau règlement n'a aucun impact sur la présentation des comptes et les comptes du fonds de dotation.

Liste des méthodes

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives au passif

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 000	4 000		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres org. sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 000	4 000		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	1 800	
TOTAL	1 800	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	1 800	
Afférents aux services autres		
TOTAL	1 800	

Contributions volontaires en nature

Le Fonds de dotation n'a reçu aucune contribution volontaire en nature sur l'exercice clos au 31/12/2025.

Opérations et engagements envers les organes d'administration de direction ou de surveillance

Information sur les rémunérations

Aucune rémunération et avantage en nature n'a été versé aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles sur l'exercice.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Le Fonds de dotation n'a employé aucun effectif sur l'exercice 2025.

Documents additionnels



Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE
		Montant total	Dont générosité du public	Montant total	Dont générosité du public	Montant total	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								
Situation nette								
Fonds propres consommables	67 158			26 000	26 000	29 118	29 118	64 040
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	67 158			26 000	26 000	29 118	29 118	64 040

Les dons manuels reçus par le fonds de dotation sont comptabilisés directement en dotation consommable.
Le fonds de dotation ne réalise pas de campagne particulière relevant de la définition de l'appel à la générosité du public.

En 2025, l'augmentation des fonds propres est issue de dons manuels et de mécénat indépendamment de toute campagne d'appel à la générosité du public.